

⑫

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 07.07.92.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la demande : 14.01.94 Bulletin 94/02.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule.*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : *Société Anonyme dite REGIE NATIONALE DES USINES RENAULT — FR.*

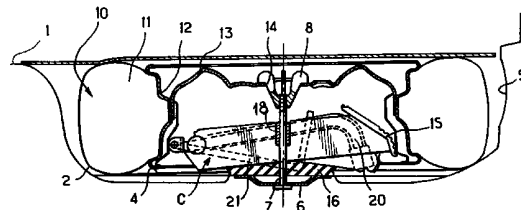
⑦2 Inventeur(s) : Carduner Jean-Jacques et Thoumure Pascal.

⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire : Ernst-Schonber Michel Société Anonyme dite Régie Nationale des Usines Renault.

⑤4 Système de retenue d'un cric et d'une roue de secours de véhicule automobile dans un logement.

⑤7 Système de retenue d'un cric et d'une roue de secours de véhicule automobile dans un logement (2) délimité par une paroi de fond (4), une paroi latérale (5) et dans lequel un moyen de fixation assure l'immobilisation de la roue dans son logement, caractérisé par le fait que le moyen de fixation est constitué par un système vis-écrou dans lequel la vis (7) est en appui sur un élément (6) de la paroi de fond (5) du logement (2) de la roue et traverse un support (18) du cric monté en position d'appui décentrée sur la jante (12) de ladite roue et dans lequel l'écrou (8) est en appui sur le voile (13) de la roue.



SYSTEME DE RETENUE D'UN CRIC ET D'UNE ROUE DE SECOURS DE VEHICULE AUTOMOBILE DANS UN LOGEMENT

5

L'invention concerne un système de retenue d'un cric et d'une roue de secours de véhicule automobile dans un logement délimité par une paroi de fond, une paroi latérale et dans lequel un moyen de fixation coopère à l'immobilisation simultanée de la roue et du cric dans leur logement.

10

La publication FR-A-2657836 décrit un système de retenue constitué par une plaque de recouvrement en appui sur la roue sous l'action de l'effort de serrage d'un écrou vissé sur une tige portée par la paroi de fond et qui s'étend verticalement à partir du fond au travers du voile de la roue et de ladite plaque.

15

Dans le but d'éviter les déplacements parasites de la roue dans son logement, générés notamment au cours des accélérations et décélérations brutales du véhicule, il est usuel de centrer la roue au contact d'une paroi du logement. Cette manière de procéder ne permet pas la retenue d'une roue dont les dimensions ne sont pas prédéfinies.

20

L'invention a pour objet un système de retenue simplifié de la roue de secours et du cric dans leur logement qui utilise avantageusement la roue comme moyen de calage du cric, les écarts dimensionnels étant rattrapés par un élément amortisseur disposé entre le cric et le fond du logement.

25

Selon l'invention le moyen de fixation est constitué par un système vis-écrou dans lequel la vis est en appui sur un élément de la paroi de fond du logement de la roue et traverse un support de cric monté en position d'appui décentrée sur la jante de ladite roue et dans lequel l'écrou est en appui sur le voile de la roue.

30

D'autres caractéristiques et avantages de l'invention apparaîtront à la lecture d'un mode de réalisation du système de retenue en référence au dessin annexé dans lequel :

35

- la figure 1 est une vue en coupe du logement de la roue de secours et de son système de retenue selon le plan vertical I-I défini à la figure 2.

- la figure 2 est une vue de dessus de la roue en partie écorchée, mise en place dans le logement au contact de son cric de montage.

5 Ainsi que cela est montré aux figures 1 et 2, une carrosserie de véhicule automobile possède un panneau de plancher 1 sensiblement horizontal. Un logement 2 de la roue de secours est formé par emboutissage dans le panneau 1 et possède une paroi de fond 4 et une paroi latérale 5.

10 La paroi de fond 4 porte un renfort soudé 6 surmonté par une vis 7 qui s'étend verticalement suivant l'axe de la roue de secours 10 définie par son pneumatique 11 au contact de la paroi 4, par sa jante 12 et par son voile 13 muni d'un perçage de centrage 14 dont le bord extérieur constitue la surface d'appui de l'écrou 8 de retenue de la roue 10 dans le logement 2.

15 Selon une caractéristique de l'invention la vis 7 s'étend au travers du support 18 d'un cric, représenté en position pliée dans le logement 2 en appui sur une plaque amortisseur 16, centrée sur la vis 7.

20 Le cric désigné dans son ensemble par la référence C possède un pied de calage 15 et un montant 17 dont le flanc porte un support 18 à colliers 19 destinées au rangement et à l'immobilisation de l'outil 20 de démontage de la roue et à l'immobilisation de l'extrémité de la manivelle 21 de commande du cric.

25 La mise en place du cric C permet l'autocentrage de la roue 10 au contact du pied 15 du cric dans le logement 2 avant son immobilisation par l'écrou 8.

30 La roue 10 coince et immobilise de la sorte le cric entre sa jante 12 et la plaque amortisseur 16. Le système conforme à l'invention évite ainsi sorte tout autre élément de fixation spécifique du cric.

Il est par ailleurs possible d'ajuster la distance entre le pied 15 et l'axe de la roue à la suite d'une modification des caractéristiques dimensionnelles de la roue 10 ou de la mise en place d'un cric différent.

35

REVENDICATIONS

- 5
10
- 1) Système de retenue d'un cric et d'une roue de secours de véhicule automobile dans un logement (2) délimité par une paroi de fond (4), une paroi latérale (5) et dans lequel un moyen de fixation assure l'immobilisation de la roue dans son logement, caractérisé par le fait que le moyen de fixation est constitué par un système vis-écrou dans lequel la vis (7) est en appui sur un élément (6) de la paroi de fond (5) du logement (2) de la roue et traverse un support (18) du cric monté en position d'appui décentrée sur la jante (12) de ladite roue et dans lequel l'écrou (8) est en appui sur le voile (13) de la roue.
- 15
- 2) Système de retenue selon l'une quelconque des revendications 1 ou 2, caractérisé par le fait que le cric (C) est autobloqué entre la roue de secours (10) et la plaque amortisseur (16).
- 20
- 3) Système de retenue selon l'une quelconque des revendications 1 ou 2, caractérisé par le fait que le moyen de calage est constitué par le pied (15) d'un cric (C) à montant (17) qui porte un outil (20) de démontage de la roue et une manivelle (21) de manoeuvre dudit cric (C).

25

30

35

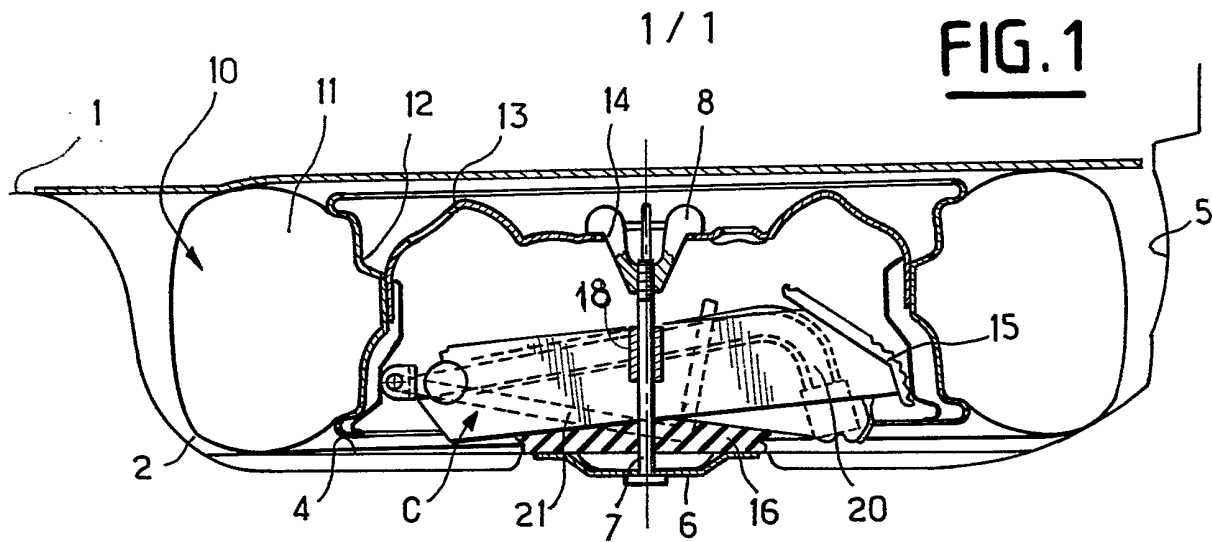
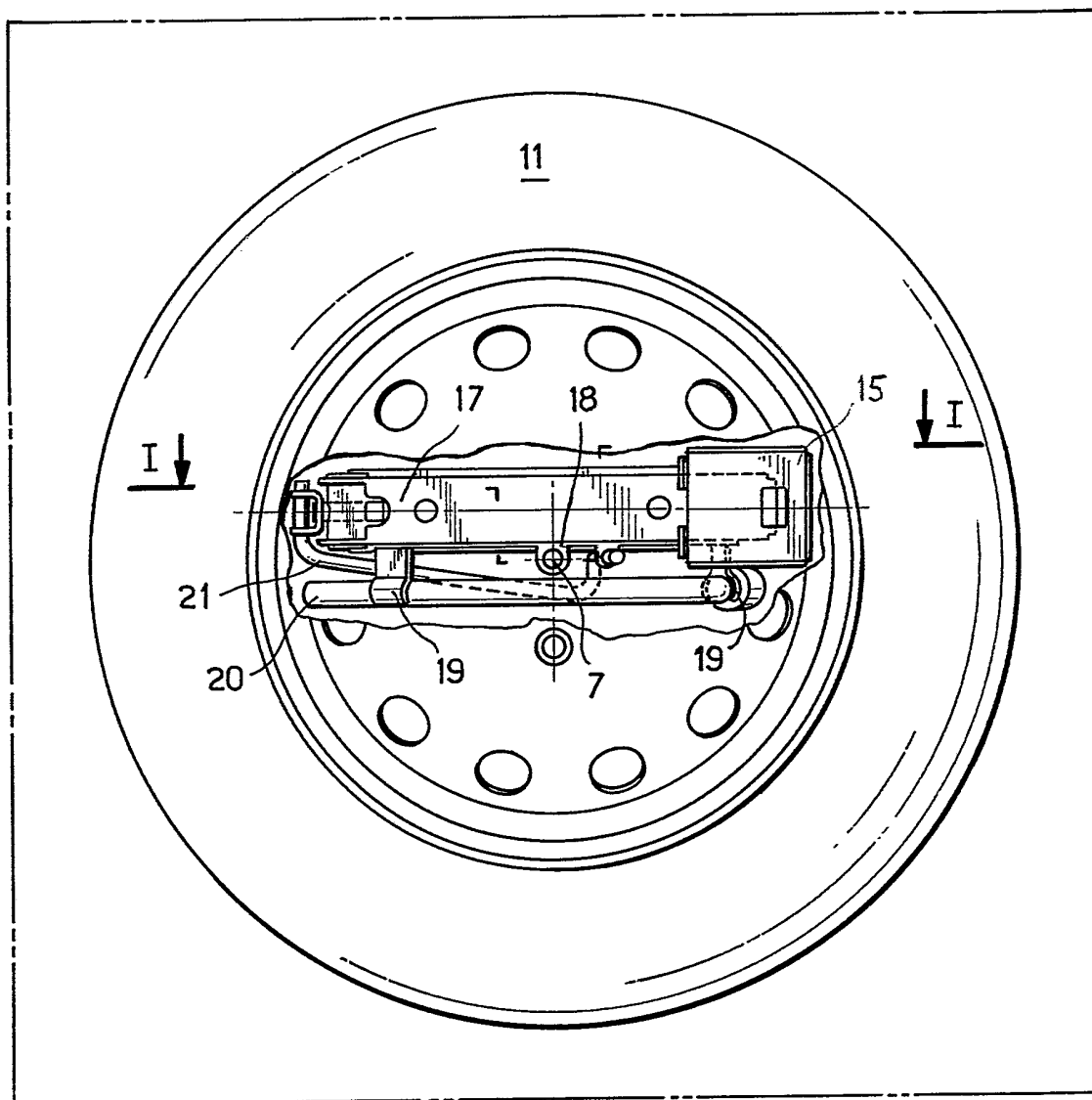


FIG. 2



INSTITUT NATIONAL
de la
PROPRIETE INDUSTRIELLE

RAPPORT DE RECHERCHE
établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement
national

FR 9208353
FA 473066

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
D,A	FR-A-2 657 836 (RENAULT) * le document en entier * ---	1
A	FR-A-1 154 829 (GOUT) * le document en entier * ---	1
A	DE-A-3 045 071 (DAIMLER-BENZ) * revendications; figures * -----	1
		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
		B62D
Date d'achèvement de la recherche 15 FEVRIER 1993		Examineur PIRIOU J.C.
<p>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant</p>		

1

EPO FORM 1503 03.82 (P0413)